



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires  
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Philippe TEYSSIER  
Tél. : 04 71 05 83 01 - Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : philippe.teyssier@haute-loire.gouv.fr

## SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

relatives au projet d'arrêté préfectoral  
d'ouverture et de clôture de la chasse pour  
la saison 2017 - 2018

Le Puy-en-Velay, le 31 mai 2017,

**Objet** : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2017 - 2018.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2017 - 2018 a été réalisée par mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 6 mai 2016 au 28 mai 2016 inclus.

**A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.**

Toutefois, dans le cadre des consultations réglementaires, la fédération départementale des chasseurs de Haute-Loire a émis le souhait de voir modifier :

- les conditions spécifiques de chasse pour les espèces « martre » et « renard » en ne conditionnant plus la chasse à l'affût ou à l'approche de ces espèces par la pratique simultanée de l'approche ou l'affût sur le cerf ou le chevreuil,
- l'autorisation de chasse en temps de neige du renard (article 5) en ne la limitant plus aux seules battues,
- la liste des communes sur lesquelles la chasse sera interdite les 7 et 8 octobre 2017 (article 7.3) en l'étendant à des communes périphériques, de manière à pouvoir estimer lors du comptage par corps réalisé ces jours là, quel est le niveau d'extension de l'espèce cerf.

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire  
13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 05 84 00 – Télécopie : 04 71 05 83 03

Courriel : ddt@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires  
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Philippe TEYSSIER  
Tél. : 04 71 05 83 01 - Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : philippe.teyssier@haute-loire.gouv.fr

**MOTIFS DE LA DECISION**  
relatifs au projet d'arrêté préfectoral  
d'ouverture et de clôture de la chasse pour  
la saison 2017 - 2018  
dans le département de la Haute-Loire

Le Puy-en-Velay, le 31 mai 2017,

**Objet** : Motifs de la décision relatifs au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2017 - 2018 dans le département de la Haute-Loire.

L'article R.424-6 du code de l'environnement confie au Préfet le soin de fixer par arrêté les périodes pendant lesquelles la chasse à tir est possible.

A l'issue de la période de consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2017 - 2018 dans le département de la Haute-Loire, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Dans l'avis réglementaire qu'elle doit produire, la fédération départementale des chasseurs de Haute-Loire a émis le souhait de voir modifier les points suivants :

- les conditions spécifiques de chasse pour les espèces « martre » et « renard » en ne conditionnant plus la chasse à l'affût ou à l'approche de ces espèces par la pratique simultanée de l'approche ou l'affût sur le cerf ou le chevreuil,
- l'autorisation de chasse en temps de neige du renard (article 5) en ne la limitant plus aux seules battues,
- la liste des communes sur lesquelles la chasse sera interdite les 7 et 8 octobre 2017 (article 7.3) en l'étendant aux communes périphériques, de manière à pouvoir estimer lors du comptage par corps réalisé ces jours là, quel est le niveau d'extension de l'espèce cerf.

Lors de sa réunion du 23 mai 2017, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage a rendu un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral, avec intégration des modifications sollicitées par la fédération départementale des chasseurs.

En conséquence, compte-tenu :

- des résultats de la consultation du public,
- du fait que les modifications demandées par la fédération départementale de chasseurs constituent des modifications mineures, tout en permettant de simplifier les règles de chasse au renard et à la martre pour une meilleure lisibilité par les chasseurs, sans pour autant avoir d'incidence notable sur les populations de ces deux espèces,
- du fait que l'élargissement des communes sur lesquelles sera réalisé le comptage par corps permettra de mieux connaître l'extension des populations de cerfs sur le département et ainsi à en faciliter la gestion,
- de l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,

l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2017 - 2018 dans le département de la Haute-Loire (intégrant les modifications sollicitées par la fédération départementale des chasseurs) peut être publié conformément à l'article R.424-6 précité, pour être porté à la connaissance du public et notamment des chasseurs de Haute-Loire.